



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
OCCITANIE**

**Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine
de l'Aveyron**

Dossier suivi par : RUDELLE Thierry

Objet : Plat'AU - PERMIS DE DEMOLIR

Numéro : PD 012094 25 00002 U1201

Adresse du projet : 4 Rue Saint Georges 12140 Entraygues-sur-Truyère

Déposé en mairie le : 31/03/2025

Reçu au service le : 10/04/2025

Nature des travaux: 05082 Démolition

Demandeur :

EPF d'Occitanie EPF D'OCCITANIE
représenté(e) par Madame LAFENETRE
SOPHIE

1025 Rue Henri Becquerel - CS 10078
Lieu-dit Parc Club du Milénaire
34060 Montpellier CEDEX 02

L'immeuble concerné par ce projet est situé en abords du ou des monuments historiques listé(s) en annexe. Les articles L.621-30, L.621-32 et L.632-2 du code du patrimoine sont applicables.

Ce projet, en l'état, est de nature à porter atteinte à la conservation ou à la mise en valeur du ou des monuments historiques ou des abords. Il peut cependant y être remédié. **L'Architecte des Bâtiments de France donne par conséquent son accord assorti de prescriptions.** Par ailleurs, ce projet peut appeler des recommandations ou des observations.

Prescriptions motivées (1), recommandations ou observations éventuelles (2) :

(1) Afin de préserver le caractère patrimonial de cet ensemble urbain, participant à la bonne présentation du monument historique lié à ce dossier, les murs situés le long de l'androne seront préserver sur une hauteur de 2 à 3 m, pour éviter de déstabiliser les fondations des bâtiments voisins.

Fait à Rodez

**L'Architecte des Bâtiments de France
Monsieur Patrice GINTRAND**

Copie est adressée au demandeur afin de l'informer qu'il ne pourra pas se prévaloir d'un permis tacite à l'issue du délai d'instruction en application de l'article R.424-4 du code de l'urbanisme.

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Aveyron - 2 bis impasse Cambon, 12000 Rodez - 05 65 68 02 20 -
udap.aveyron@culture.gouv.fr

En cas de désaccord avec l'Architecte des Bâtiments de France, l'autorité compétente peut saisir, dans un délai de sept jours à compter de la réception du présent acte, le préfet de région (Direction régionale des Affaires culturelles (DRAC) Occitanie - Hôtel de Grave - 5 rue Salle-l'Évêque - CS 49020 - 34967 Montpellier Cedex 2) par lettre recommandée avec accusé de réception.

ANNEXE :

Maison Valette situé à 12094|Entraygues-sur-Truyère|8 rue Droite.

Site Inscrit de Agglomération d'Entraygues-Enguiales